

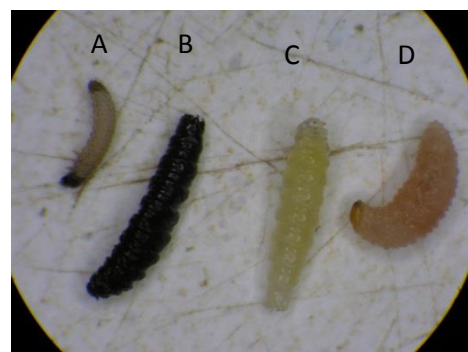
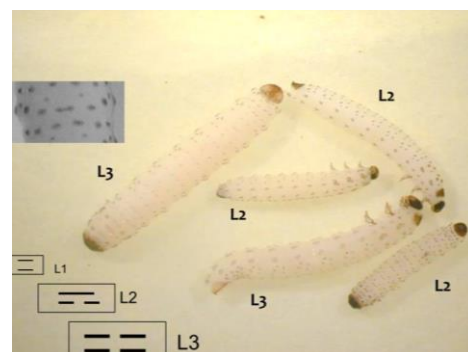


ANNEXE - BSV n°26-17 le 08 novembre 2017 (Semaine 45)

Comment reconnaître les larves d'altises ?

Selon leur stade de développement (L1, L2, L3), les larves, de forme allongée, mesurent de 1,5 à 8 mm et sont de couleur translucide à blanchâtre. Elles sont caractérisées par 3 paires de pattes thoraciques, une tête brun foncé bien développée, et une plaque pigmentée brun foncé à l'extrémité postérieure.

Les 3 paires de pattes thoraciques (visibles à la loupe) et les deux extrémités brunes sont caractéristiques de la larve d'altise et permettent de la différencier de celles de charançons, sans pattes et avec uniquement la tête brune.



Légende :

A = larve d'altise (L3) ; B = larve de mouche morte ; C = larve de mouche vivante ; D = larve de charançon du bourgeon terminal

Comment les repérer ?

Choisissez l'une des 2 méthodes suivantes relativement simples à mettre en œuvre.

1/ Au champ, observation directe sur plante

- Prélever au minimum une vingtaine de plantes (4 * 5 plantes consécutives) ;
- Commencer par rechercher la présence éventuelle de galerie(s) dans les feuilles les plus âgées ;
- Couper longitudinalement les pétioles de feuilles pour diagnostiquer la présence ou non de larve(s) ;
- **Estimer un % de plantes porteuses de larves.**



Animateur référent

Jean LIEVEN
TERRES INOVIA
06.83.04.29.10
j.lieven@terresinovia.fr

Animateur suppléant

Guy ARJAURE
TERRES INOVIA
05.46.07.38.28
g.arjaure@terresinovia.fr

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

**BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture**

**Abonnez-vous sur
www.normandie.chambagri.fr**

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

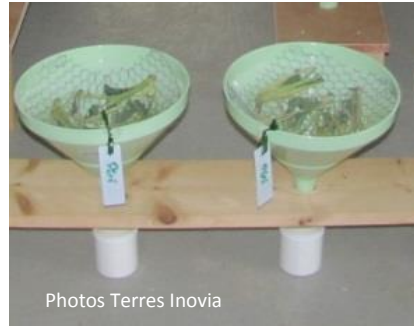


2/ Au champ puis au retour du champ : méthode « Berlese »

Matériel nécessaire:

Kit « Berlese » (Support-Entonnoir-Grillage-Petit Pot) ou autre système similaire (cuvette jaune-grillage par exemple cf. photos)

Au fond du récipient : eau savonneuse ou Eau alcoolisée (50% d'eau - 50% d'alcool modifié)



Photos Terres Inovia



- Prélever au champ au minimum une vingtaine de plantes (4 * 5 plantes consécutives) ;
- couper les pivots et le plus gros des limbes (non touchés) puis rincez rapidement les plantes ;
- répartir les plantes sur le grillage qui recouvre les entonnoirs ou cuvettes. Le nombre de plantes à positionner sur chaque dispositif dépend de la taille des plantes. Il est important qu'aucun morceau de plantes ne dépasse de la cuvette ou de l'entonnoir au risque d'avoir des larves tombant à côté du dispositif. Les premières larves sont visibles au bout de quelques heures ;
- après dessèchement complet des plantes (8 à 15 jours selon la T°C et la taille des plantes), compter le nombre de larves tombées dans les récipients. Les observations peuvent aussi se réaliser à la fur-et-a mesure de la manip ;
- **Estimer le nombre moyen de larves d'altise/plante.**

NB : Les dispositifs sont placés dans une salle à 18°C pendant au moins 10 jours, le temps que les plantes sèchent et que les larves en sortent. Il faut disposer d'un local "chaud" (préservé des températures froides extérieures) et « ventilé » de façon à évacuer l'humidité, qui favorise les pourritures toxiques pour les larves.

Attention Résistances !

Rappel : Les premiers cas de **résistances d'altises d'hiver** à certains produits ont été décelés en France en 2016. Pour une gestion durable du ravageur, la prise en compte à l'échelle de la parcelle de la période de risque et du seuil indicatif de risque est capitale avant toute décision. Dans une note parue sur son site internet, Terres Inovia fait un état des lieux des résistances et insiste, dans ce contexte, sur les recommandations agronomiques et stratégiques pour lutter contre le ravageur.

[Téléchargez la note nationale Terres Inovia \(sept 2017\)](#) – [Télécharger la note annexée au BSV Colza Normandie \(sept 2016\)](#)